

GOUBARDACTU

Avril 2009



L'actualité des Bennes, Godets et Accessoires GOUBARD

> EDITORIAL

TRIER, RECYCLER POUR PRÉSERVER NOTRE AVENIR

Face à la crise qui touche l'industrie dans son ensemble, la vraie question est : comment réagir ? Car cette période particulière rend très difficile toute anticipation, toute projection. Pour preuve, on trouve simultanément sur les ondes les avis les plus optimistes et les plus catastrophistes.

Il y a pourtant deux choses dont nous pouvons être sûrs : la première, c'est que plus nous saurons rester réalistes, déterminés et dynamiques, plus vite nous retrouverons la confiance et sortirons de cette crise. C'est pourquoi en 2009 nous allons continuer à développer et améliorer notre offre, et maintenir les investissements prévus sur notre parc informatique pour mieux vous servir au quotidien.

La seconde certitude, c'est que notre avenir est intimement lié à celui de la planète... et dans ce domaine, nous pouvons tous agir sans attendre ! Gestion des déchets, tri, recyclage font dorénavant partie de la vie des entreprises, et Goubard accompagne ces efforts en développant des gammes spécifiques qui facilitent le travail de collecte.

L'objectif de cette lettre est de partager avec vous quelques repères sur ce thème, et d'illustrer le rôle résolument constructif que nous souhaitons tenir à vos côtés... pour un avenir meilleur !

Gérard TOULIER, Gérant.

DOSSIER GESTION DES DÉCHETS



www.goubard.fr



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, ANTICIPER DEMAIN

En 1987, le Premier ministre norvégien Mme Gro Harlem Brundtland définissait ainsi le Développement Durable : *« un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ».*

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »

Cette vision qui fait écho à la fameuse formule de St-Exupéry : *« Nous n'héritons pas de la terre de*

nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants », semble depuis avoir été admise par l'ensemble de nos sociétés.

En France, le récent Grenelle Environnement affiche clairement l'ambition de notre pays d'être moteur en matière de développement durable.

Une position qui nécessite l'implication de tous, notamment dans la gestion des déchets.



TRIER, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !



Au sein de l'entreprise, chacun doit être convaincu de l'utilité de son acte de tri.

Dans ce but, formations et informations sont primordiales : acquérir les bons réflexes, connaître l'impact financier et écologique des gestes simples au quotidien fait souvent **changer les comportements.**



Valoriser, une obligation

La valorisation des déchets d'emballages est imposée par le Code de l'environnement. Pour les autres déchets, leur valorisation est à privilégier à tout autre mode d'élimination.

Articles R 543-66 à R 543-74 du Code de l'environnement.



LA GESTION DES DÉCHETS, UN ENJEU PRIMORDIAL

Question quotidienne, celle des déchets touche chacun d'entre nous tant dans notre vie privée que professionnelle.

Diverses lois, notamment celles du 15 juillet 1975 et du 3 juillet 1992, regroupées et inscrites dans **« le code de l'environnement »** (JO du 21 septembre 2000), fixent les objectifs à respecter pour gérer correctement les déchets :

- **prévenir ou réduire** la production et la nocivité des déchets,
- **organiser** le transport des déchets,
- **valoriser** les déchets par réemploi,

recyclage ou toute action visant à obtenir des matériaux réutilisables ou de l'énergie,

- **informer** le public des effets pour l'environnement et la santé publique,
- **limiter** le stockage définitif aux seuls déchets résiduels, ultimes.

Associées au tri effectué à la source, les prestations de collecte sélective par la filière "récupération" permettent de réduire les coûts de gestion tout en respectant davantage la nature.





PRATIQUER LE JUSTE TRI

Plus le tri s'organise en amont, plus le recyclage est aisé.

Plus les déchets sont catégorisés (nature du déchet, nature de sa dangerosité), plus leur collecte et leur retraitement futurs sont faciles.

De plus, de nombreux déchets (emballages, piles, déchets

d'équipements électriques et électroniques, huiles usagées, pneumatiques), font l'objet d'une réglementation rendant obligatoire leur valorisation, et par conséquent leur tri.

Dans tous les cas, utiliser du matériel de collecte et de stockage adapté permet de gagner du temps et de limiter les risques.



Plus les déchets sont catégorisés plus leur collecte et leur retraitement futurs sont faciles.

Bien vu, bien trié

À proximité des postes de travail, les bennes doivent être bien repérables, et correspondre à chaque catégorie de déchets à trier.

Elles sont ensuite dirigées vers les aires de stockage en rapport avec les flux de production. Là aussi,

un balisage clair et précis est indispensable.

Pour une efficacité optimale, ces codes peuvent être mis au point en collaboration avec le récupérateur.

Attention, déchets dangereux !

Ces déchets, objets de toutes les précautions, s'inscrivent dans le cadre d'une étude précise.

Les déchets liquides doivent être stockés dans des bennes à l'étanchéité régulièrement vérifiée, installées sur des bacs de rétention pour éviter tout risque de pollution accidentelle.



L'UNION FAIT LA COLLECTE

Si certains déchets sont "produits" en trop petite quantité, il peut être judicieux pour l'entreprise de **mutualiser leur collecte** avec d'autres sociétés "produisant" des déchets identiques aux leurs sur sa zone d'activité ou géographique. Ainsi le collecteur se déplace pour un volume de déchets suffisant.

Attention cependant, ces collectes doivent se faire en conformité avec la réglementation relative au transport-négoce et courtage des déchets.

Et, pour les déchets dangereux, un bordereau spécifique (BSDD) est nécessaire.



QUI CONNAÎT BIEN, TRIE BIEN

Une bonne gestion des déchets débute par de bonnes questions.

- *Quelles catégories de déchets sont générées par l'entreprise ? Dangereux ? Non dangereux ?*
- *Où sont-ils produits ?*
- *En quelles quantités ?*
- *À quels moments ?*

Autant d'éléments qui permettent de construire un plan d'action efficace, d'acquérir les équipements adaptés, de mettre en place les procédures les plus performantes.

Goubard accompagne la gestion des déchets

Depuis les premières bennes de récupération des déchets pour l'industrie du bois, jusqu'aux derniers modèles répondant aux contraintes industrielles les plus variées, Goubard a toujours accompagné les entreprises dans leurs démarches de tri et de collecte.

Notre expertise nous permet de créer des produits adaptés à chaque métier, à chaque type de déchet, à chaque process de recyclage.

Et toujours avec la qualité, la réactivité et l'adaptabilité qui caractérisent notre production.





GOUBARD, DES SOLUTIONS AU PLUS JUSTE !

Au plus proche de la "source" des déchets, Goubard met en œuvre des solutions, standard ou sur-mesure, élaborées afin de concilier praticité, efficacité, fiabilité, respect des normes et sécurité des utilisateurs.



DÉCOUVREZ

toute notre offre sur www.goubard.fr
ou dans notre catalogue général.

RENDEZ-VOUS SALON

SOYEZ LES BIENVENUS !



Rendez-vous au SEPEM (Salon des Services, Equipements, Process Et Maintenance) à Angers / Parc-Expo du 9 au 11 juin prochain.

Des invitations "gratuites" sont à votre disposition. N'oubliez pas de nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous les envoyer.



www.goubard.fr

Z.A. de Suzerolle - 49140 Seiches-sur-le-Loir

T +33 (0)2 41 76 60 30 - F +33 (0)2 41 76 63 33 - www.goubard.fr - contact@goubard.fr